

Département des Pyrénées Atlantiques
Arrondissement de Pau
Commune de LONS

Délibération du Conseil d'Administration
Du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du mercredi 29 avril 2026

Étaient Présents : M. le PRÉSIDENT, Mme DALÉAS, Mme ZINT, Mme ELHORGA,
Mme DURBECQ, Mme DARRIEUTORT, M. BATUT, Mme MAURIN,

Absente excusée ayant donné procuration :

Mme THIEUX-MORA a donné procuration à Mme DALÉAS

Absentes excusées :

Mme BLEAU-VERDIER, Mme VANCAUWENBERGÉ

Délibération n° 06-29042026

OBJET : Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Monsieur le Président expose que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en application de l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, est tenu d'établir son Règlement Intérieur.

Monsieur le Président propose le projet de Règlement Intérieur joint en annexe.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

ADOpte le Règlement Intérieur joint en annexe.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À LONS, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Président du CCAS,



Nicolas PATRIARCHE